

**NOTE DE PRESENTATION**  
**BUDGET PRIMITIF 2025**  
**BUDGET PRINCIPAL**

St Paul et Valmalle est une commune de 1390 habitants ( sources INSEE / population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ). Elle dispose d'un Budget principal et d'un budget annexe pour le Centre Communal d'Action Sociale ( CCAS ).

**1/ LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Le Budget 2025 de fonctionnement est de 1.716.000,00 €. Il était de 1.600.000,00 € l'an dernier. Il est constitué :

**EN « DEPENSES » :**

***Des charges à caractères générales : 372.000 € ( 387.300 € en 2024 )***

- En diminution par rapport au BP 2024. La hausse des prix des matières premières et des dépenses d'énergie a été réajustée à la baisse cette année. A titre d'exemple, les dépenses d'électricité étaient de 42.000 € en 2022, de 59.000 € en 2023 et de 52.000 € en 2024. Le budget concernant les dépenses d'énergie et d'électricité est de 60.000 € cette année ; la Commune devrait bénéficier de la baisse du coût de l'électricité estimée à -15%.

***Des charges de personnel : 620.000 € ( 624.780 € en 2024 )***

- Elles sont sensiblement similaires à l'an passé et représentent une part importante du budget de fonctionnement ( 40% ).
- Elles prévoient notamment la rémunération et les charges du personnel mais aussi l'évolution de carrière des agents titulaires ( les changements d'échelons, les avancements, le régime indemnitaire.... ).
- On constate que les frais de personnels « non-titulaires » sont en baisse, contrairement aux frais de personnels « titulaires ». Cela s'explique par la titularisation au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de deux agents contractuels pour palier à un départ à la retraite (poste de cantinière)

mais aussi pour conforter le fonctionnement de nos services et en particulier celui des services techniques et de la voirie.

- Ainsi, le personnel communal est constitué cette année de 12 agents titulaires et de 3 agents non-titulaires permanents.

***Des charges de gestion courante : 295.000 € (442.920 € en 2024 )***

Elles regroupent les indemnités d'élus, les contributions aux différents organismes et associations, et les subventions allouées aux associations et au CCAS de la commune. On retrouve comme l'an passé une mise en réserve d'un montant cette année de 173.200 € afin d'équilibrer le budget et assurer les dépenses des années futures.

***Des charges financières : 19.000 € ( 10.000 € en 2024 )***

- Elles représentent pratiquement le double de l'an dernier en raison du tirage cette année du nouvel emprunt de 700.000 € consacré au financement des travaux du nouveau groupe scolaire et de création de la nouvelle cantine. Le montant des intérêts pour cet emprunt est de 9.800 € en 2025.

***Des charges exceptionnelles : 90.000 € ( 90.000 € en 2024 )***

Cette ligne budgétaire constitue plutôt une réserve financière pour la Commune afin d'équilibrer le budget. Elle est reconduite cette année pour le même montant.

***Des dotations aux amortissements et provisions : 2.000 €***

***Virement à la section d'investissement : 318.000 € ( 43.000 € en 2024 )***

- Il s'agit d'opération d'ordre ( non réelle ) et vise à équilibrer le Budget et les sections de Fonctionnement et d'Investissement entre-elles.

**EN « RECETTES » :**

***Des atténuations de charges, remboursement sur frais de personnel... : 2.800 €***

***Produits des services ( régie cantine/garderie....) : 107.500 € ( 99.900 € en 2024 )***

En augmentation, en raison de la forte fréquentation des élèves à la cantine et à la garderie qui se poursuit et se maintient chaque année depuis environ 3 ans.

***Impôts et taxes ( Taxes habitation, foncier bâti et non-bâti...) : 793.166 € ( 748.014 € en 2024 )***

- Ces recettes représentent presque la moitié des recettes du budget de fonctionnement.
- A noter la revalorisation des bases fiscales en 2025 de 1,7 % ( 3,9 % en 2024 ).

Le Conseil a décidé cette année :

- d'augmenter de 1 point ( soit + 2,47% ) le taux de la Taxe Foncière Bâtie ( TFB )
- de ne pas augmenter le taux de la Taxe Foncière Non Bâtie ( TFNB ).
- d'augmenter le taux de la Taxe d'Habitation ( TH ) en appliquant la majoration spéciale ( + 0,89 point ).

Les taux des taxes locales pour l'année 2025, se présentent ainsi comme suit :

Taxes	Taux votés pour 2024	Taux votés Pour 2025	Bases prévisionnelles	Produits correspondants Année 2025
Foncier Bâti	40,41 %	41,41 %	1.515.000 €	627.362 €
Foncier Non-Bâti	69,92 %	69,92 %	22.900 €	16.012 €
TH	11,76 %	12,65 %	63.800 €	8.071 €
			<b>TOTAL :</b>	<b>651.445 €</b>

**Dotations, subventions, ( DGF... ) : 176.730 € ( 170.200 € en 2024 )**

Elles progressent légèrement. Les montants des principales dotations d'Etat (DGF, DSR, DNP) ont été notifiés le 31 mars.

**Autres produits ( revenus des immeubles, redevances versées concessionnaires ) : 25.191,42 € ( 28.887,79 € en 2024 )**

**Produits financiers, autres : 3.700 € ( 3.700,00 € en 2024 )**

**Opération d'ordre ( travaux en régies ) : néant cette année.**

**Excédent de fonctionnement 2024 :** Il est de 678.912,58 €. La municipalité a choisi cette année d'affecter en investissement ( compte 1068 ) la somme de 72.000 € afin d'absorber le déficit reporté en section d'investissement. La différence d'un montant de **606.912,58 €** est donc conservée en section de fonctionnement sur le compte 002 ( excédent reporté ).

#### Gestion de la dette :

La Commune comptabilise 7 emprunts, dont 3 à taux variables. Ils concernent les opérations suivantes : Travaux d'extension du groupe scolaire Suzanne St Julien ( emprunt de 2006 ), Travaux d'électrification ( 2006 ), Acquisition de l'ancienne cave coopérative ( 2012 ), Aménagement de 2 logements sociaux rue de l'Eglise ( 2 emprunts PLAI – PLUS de 2013 ), Travaux de réhabilitation de la Mairie et de ses espaces publics ( 2022 ), et enfin le nouvel emprunt de 700.000 € ( durée 30 ans ) pour financer les travaux d'extension du nouveau groupe scolaire et de création de la nouvelle cantine ( 2025 ).

La dernière échéance intervient en 2025 pour la plus proche, et en 2054 pour la plus éloignée. La dette à l'origine est de 1.260.155,00 € et représente un capital dû au 01/01/2025 de 316.138,69 €. Pour 2025, le montant du remboursement du capital des emprunts est de 48.000 € ( compte 1641 ), et de 19.000 € pour les intérêts ( compte 66111 ).

Un emprunt arrive à échéance cette année : il s'agit de l'emprunt concernant la création du Groupe scolaire ( 2006 ) qui représentait une annuité de 3.572,39 €.

## **2/ LE BUDGET D'INVESTISSEMENT**

Le Budget 2025 d'investissement est de 1.625.000 € ( 2.300.000 € en 2024 ). Il est constitué principalement :

### **EN « DEPENSES » :**

- Des Restes A Réaliser (R.A.R.) : 1.063.000 € concernant la poursuite des travaux d'extension du Groupe scolaire/nouvelle cantine ;
- Du déficit de l'année 2024 reporté d'un montant de 71.972,92 € ;
- D'une provision pour des travaux à réaliser sur le site de l'ancienne Cave Coopérative ( 225.000 € ) ;
- L'aménagement d'un itinéraire pédestre sur le secteur de Valmalle ( 15.027,08 € ) ;
- Des travaux de réfection de chemins ( 57.000 € ) ;
- Travaux divers ( 40.000 € ) ;
- Achats de matériels informatiques/logiciels ( 37.000 € ) ;
- Achat de mobiliers divers ( 30.000 € ) ;
- Des frais d'études d'urbanisme ( Taxe d'Aménagement / PUP et autres ) : 12.000 €
- Du remboursement du capital des emprunts en cours ( 48.000 € ) ;
- Cautions logements ( 1000 € )
- Des achats de terrains concernant des préemptions situées sur le secteur de Montdomergue / la Rouvière ( 25.000 € )

### **EN « RECETTES » :**

- Des Restes A Réaliser (R.A.R.) : 1.181.700 € comprenant 481.700 € de subventions liées au financement des travaux d'extension du Groupe scolaire selon le détail suivant : subvention de l'Etat ( 260.300 € soldes des 2 DETR 2023/2024) du Département ( 156.400 € ), de la Région ( 5.000 € ) et de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault ( 60.000 € ) ; mais aussi du prêt de 700.000 € signé avec la Caisse des Dépôts pour équilibrer cette opération ;
- Afin de compenser le report du déficit en dépenses d'investissement, la municipalité a choisi cette année d'affecter la somme de 72.000 € sur le compte 1068.
- Du FCTVA annuel ( 22.300 € ) ;
- Des recettes issues des Taxes d'urbanisme ( Taxe d'Aménagement ) ( 31.000 € ) ;
- Des recettes sont virées du budget de fonctionnement vers l'investissement ( Compte 021 : 318.000 € en opération d'ordre ) qui vise à équilibrer le budget.

## BUDGET D'INVESTISSEMENT 2025

### Dépenses

### Recettes

<b>R.A.R.</b>			<b>R.A.R.</b>		
<u>Ext. Gr. scolaire/ cantine</u>			<u>Ext. Gr. Scolaire/Cantine</u>		
-Travaux : 958.309 €	2131	1.063.000 €	DETR 2024 ( solde )	1321	140.000 €
-MO : 38.684 €			DETR 2023 ( solde )	1321	120.300 €
-cuisiniste : 63.756 €			REGION	1322	5.000 €
-CT : 1.668 €			CD 34 2022 ( solde )	1323	124.300 €
-SPS : 578 €			CD 34 2022 FAIC (solde)	1323	21.400 €
			CD 34 2023 ( solde )	1323	10.700 €
			CCVH	1328	60.000 €
			EMPRUNT	1641	700.000 €
<b>Total RAR</b>		<b>1.063.000 €</b>	<b>Total RAR</b>		<b>1.181.700 €</b>
Déficit 2024 reporté	001	71.972,92 €	Affectation	1068	72.000 €
Capital des emprunts	1641	48.000 €	Fctva 2025 (année2023)	10222	22.300 €
Cautions logements	165	1.000€	TA	10226	31.000 €
Travaux divers	2158	40.000 €	Virt fonct à inv.	021	318.000 €
Mobilier	2184	30.000 €			
Etudes TA/PUP	202	12.000 €			
Informatique	2183	37.000 €			
Sentier découverte Valmalle	2135	15.027,08 €			
Cave coopérative (réserve)	2131	225.000 €			
Réfection de chemin	2151	57.000 €			
Préemptions terrains Rouvière/Montdomergue	2111	25.000 €			
<b>Sous-total</b>		<b>562.000 €</b>	<b>Sous-total</b>		<b>443.300 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1.625.000 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1.625.000 €</b>